

Année scolaire 2022/2023

Le calendrier de paiement de la cantine pour l'année scolaire est le suivant :

MOIS	JOURS & DATES	NOMBRE DE JOURS DE ½ PENSION	MONTANT A PAYER
POUR SEPTEMBRE 2022	LORS DE L'INSCRIPTION OU DE LA RÉINSCRIPTION DE L'ÉLÈVE	20	44.00 €
POUR OCTOBRE 2022	- le jeudi 8 septembre 2022 - le lundi 12 septembre 2022	12	26.40 €
POUR NOVEMBRE 2022	- le jeudi 6 octobre 2022 - le lundi 10 octobre 2022	13	28.60 €
POUR DECEMBRE 2022	- le lundi 7 novembre 2022 - le lundi 14 novembre 2022	10	22.00
POUR JANVIER 2023	- le lundi 5 décembre 2022 - le jeudi 8 décembre 2022	17	37.40 €
POUR FEVRIER 2023	- le lundi 9 janvier 2023 - le jeudi 12 janvier 2023	8	17.60 €
POUR MARS 2023	- le lundi 6 février 2023 - le mardi 7 février 2023	18	39.60 €
POUR AVRIL 2023	- le lundi 6 mars 2023 - le jeudi 9 mars 2023	8	17.60 €
POUR MAI 2023	- le lundi 17 avril 2023 - le mardi 18 avril 2023	12	26.40 €
POUR JUIN 2023	- le mardi 9 mai 2023 - le jeudi 11 mai 2023	18	39.60 €

Nous vous rappelons que le paiement de la cantine se fait impérativement lors des campagnes de paiement afin d'éviter que le crédit des repas ne soit négatif entre deux périodes de paiement.

Horaire de paiement de la ½ pension : 07h00 -11h00

Libeller vos chèques à l'ordre de : Agent comptable du collège TRIANON

Paiement en ligne via le site du collège :

Cliquer sur demi-pension afin d'accéder au lieu « espace numérique turbo self » et suivre la procédure

- **Article 8 : le service de restauration est assuré de 12h30 à 13h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi.**

Tous les ½ pensionnaires doivent avoir une carte de restauration.